

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 7 avril 2015

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - A. ETCHEBERRY - L. ANSELLEM (adjoints) - B. GUERQUIN - B. CHAUVET - E. BARTHES V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE - F. ROGARD B. MILCAMP - A. BOUSSER - F. GUITTON - L. GAULIARD D. THIERRY - M. KUNG - L. BERONJA - M. CERAMI

Absents excusés : M. COIN (procuration à B. FRAMMERY) - C. MARTIN (procuration à A. CHARILLON) - S. RALL (procuration à L. ANSELLEM) E. IMOBERSTEG (procuration à B. CHAUVET) adjoints - E. DECOUZ (procuration à A. ETCHEBERRY) - D. POURCHER (procuration à JC. CHARLIER) - JP. LAURENSON (procuration à M. KUNG) R. SUSS (procuration à M. CERAMI) - C. PABON (procuration à L. BERONJA)

1. INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. Jean-Luc BOUDRY, Conseiller municipal, par courrier du 1^{er} avril 2015.

La démission d'un conseiller municipal ayant pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, le Conseil municipal procède à l'installation de Mme Dominique THIERRY, de la liste « Un nouvel élan pour Prévessin-Moëns », dans ses nouvelles fonctions.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est approuvé :

- INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE
- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 03/03/2015
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- ELECTION DELEGUE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN
- ELECTION DU DELEGUE AU COMITE DE CONCERTATION ALFA3A
- ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT AU COLLEGE LE JORAN
- FINANCES :
 - A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - B. TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT SALLE POLYVALENTE GASTON LAVERRIERE : AVENANTS
- TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ROUTE BELLEVUE : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPG
- AMENAGEMENTS DE VOIRIE CHEMIN DES PERRIERES : DEMANDE DE

SUBVENTIONS

- NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF - ANNEE 2015
- DIVERS

3. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommée A. BOUSSER.

4. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 03/03/2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Commission Urbanisme cœur de village du 25/03/2015 (JC. CHARLIER)

JC. CHARLIER informe le Conseil des points étudiés par la Commission :

- 9 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 6 permis de construire : 2 ont été accordés, dont la construction de logements collectifs dans le secteur de Brétigny ;
- projet de 55 logements chemin des Pugins, par la société Franco-Suisse.

b. Commission Scolaire du 30/03/2015 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY informe le Conseil des points abordés lors de la réunion :

- sectorisation scolaire : une refonte globale de la carte scolaire sera mise en place à la rentrée 2016. Pour la rentrée 2015, certains aménagements temporaires seront effectués afin d'équilibrer les effectifs dans les écoles de la Bretonnière et des Grands Chênes. Elle précise que la Commune fait en sorte d'éviter la fermeture de la 6^{ème} classe de l'école maternelle des Grands Chênes.
- Transports scolaires : les 3 circuits existants devraient être maintenus pour la prochaine rentrée. Un seul aménagement est prévu, pour les trajets du midi, permettant la réduction du nombre de bus à 2, compte tenu des effectifs et du coût pour la collectivité. La Commune devrait ainsi effectuer une économie de l'ordre de 40 000 €.
- Cantine scolaire : au vu de l'affluence, les enfants dont un des parents ne travaille pas ne pourront à nouveau bénéficier que d'un abonnement un jour par semaine.
- Activités péri-éducatives : l'organisation de ces 2 dernières années sera reconduite (1h30 x 2 jours par semaine).
- Critères de dérogation : maintien avec une réflexion concernant les critères « résidences secondaires » et « grands parents situés ».
- Harmonisation des tarifs cantine avec le SIVOM en vue de la nouvelle cuisine centrale : le tarif de la 1^{ère} tranche augmenterait légèrement, les tarifs des tranches 2 et 3 seraient inchangés. La 4^{ème} tranche créée porterait le tarif à 5.95 €.
Tarifs transports scolaires : ils resteraient inchangés, sauf pour la 4^{ème} tranche créée.
- Tarifs APE : ils sont encore en cours de réflexion. Aucune décision n'a été prise pour l'instant dans l'attente des tarifs fixés par le SIVOM.
- Tarifs pour les résidents étrangers en dérogation : 1 200 € pour l'année scolaire.
- Etude de la pérennisation du 2^{ème} poste au service scolaire.

c. CMJ du 01/04/2015 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY informe le Conseil que le CMJ s'est réuni afin de préparer la fête nationale. Les jeunes ont sélectionné des citations sur le thème de la paix qui seront lues pendant le feu d'artifice.

d. Commission Finances du 19/03/2015 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY précise au Conseil que les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission Finances seront discutés lors de la présente séance.

e. Comité technique du 02/04/2015 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion :

- Modification du règlement intérieur, notamment du nombre de membres passant de 8 à 6, et précisions apportées quant au rôle du Comité technique.
- Groupe de travail sur l'organisation du temps de travail : concertation en cours avec les agents.
- Mise en place d'astreintes techniques : pour les adjoints et les services techniques, afin de répondre au mieux aux situations d'urgence nécessitant une intervention en dehors des heures d'ouverture de la Mairie. Un téléphone, un véhicule et une mallette d'intervention seront mis à disposition des personnes d'astreinte.

f. CCPG (A. CHARILLON)

Madame la Maire présente au Conseil les différents points abordés lors des dernières réunions de la CCPG :

- le schéma de mutualisation : la CCPG rencontre toutes les Communes afin qu'elles formulent leurs souhaits de mutualisation en matière d'urbanisme. En fonction des réponses des Communes, la CCPG fera une offre de prestations au mois de mai. JC. CHARLIER précise que les missions des services urbanisme consistent principalement en 3 phases :
 - la pré-instruction, en amont du Permis de Construire,
 - l'instruction du Permis de Construire proprement dit, dont l'aspect réglementaire est désormais de la compétence de la CCPG,
 - la post-instruction, se résumant au contrôle de conformité et/ou au suivi d'un recours éventuel.

Il confirme que, pour l'instant, la Commune de Prévessin-Moëns ne souhaite pas transférer de compétences en matière d'urbanisme, bénéficiant déjà d'un service très compétent. Seule la 2^{ème} phase (l'instruction du Permis de Construire) pourrait éventuellement être transférée à l'avenir.

- Le guichet unique pour les demandeurs de logement social : jusqu'à présent une demande devait être déposée dans chaque Commune. Afin de simplifier les démarches des usagers, la CCPG travaillerait avec les Communes et les différents partenaires à la mise en place d'un plan partenarial de gestion des demandes de logement social.

6. ELECTION DU DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN

Madame la Maire informe que, suite à la démission de M. Jean-Pierre DUVAUX, le Conseil municipal doit élire un nouveau délégué de la Commune au SIEA. Elle précise que le syndicat se réunit en moyenne une fois par an.

Délibération : le Conseil municipal élit par 29 voix, au scrutin public, M. François GUITTON en qualité de délégué titulaire au SIEA.

7. ELECTION DU DELEGUE AU COMITE DE CONCERTATION ALFA3A

Madame la Maire informe que, suite à la démission de Mme Emmanuelle VANESSE, le Conseil municipal doit élire un nouveau délégué au comité de concertation de l'association ALFA3A.

Délibération : le Conseil municipal élit par 29 voix, au scrutin public, Mme Agathe BOUSSER en qualité de déléguée au comité de concertation ALFA3A.

8. ELECTION DU DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LE JORAN

Madame la Maire rappelle que, suite à la démission de Mme Emmanuelle VANESSE, le Conseil a élu M. Mario CERAMI en tant délégué titulaire au Conseil d'Administration du collège le Joran. Elle précise que ce dernier était délégué suppléant de ce même Conseil d'Administration. Ainsi, le Conseil municipal doit élire un nouveau délégué suppléant.

Délibération : le Conseil municipal élit par 29 voix, au scrutin public, Mme Elisabeth DECOUZ en qualité de déléguée suppléante au Conseil d'Administration du collège le Joran.

9. FINANCES :

A. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

B. FRAMMERY rappelle au Conseil que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il propose au Conseil de délibérer sur les propositions ci-dessous, faites en commission Finances du 19/03/2015 :

NOM ASSOCIATION	Montant	OBJET
ACCUEIL GESSIEN	4 500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
AMICALE ANIMATION TOUGIN	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
ASSOCIATION BERGES DU LION	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
BANQUE ALIMENTAIRE	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
ENTRAIDE PAYS DE GEX	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
RESTOS DU COEUR	2 500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
AMIS DU CLOS	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
LYCEE PROFESSIONNEL RURAL DE NANTUA	100	<i>100 € par élève de la commune</i>
INSTITUTION JEANNE D'ARC	800	<i>100 € par élève de la commune</i>
MFR VULBENS	300	<i>100 € par élève de la commune</i>
MFR PONT DE VEYLE	100	<i>100 € par élève de la commune</i>
CECOF CFA AMBERIEU	100	<i>100 € par élève de la commune</i>
FCPE COLLEGE JORAN	170	<i>Subvention de fonctionnement</i>
MFR CRUSEILLES	100	<i>100 € par élève de la commune</i>
MFR LA PALMA	100	<i>100 € par élève de la commune</i>
CIO BELLEGARDE	150	<i>Subvention de fonctionnement</i>
MFR SALLANCHES	100	<i>Subvention de fonctionnement</i>
MFR BONNE	100	<i>Subvention de fonctionnement</i>
TERRE REFRACTAIRE	400	<i>Subvention de fonctionnement</i>
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	170	<i>Subvention de fonctionnement</i>
APICY	100	<i>Subvention de fonctionnement</i>
PREVENTION ROUTIERE	300	<i>Subvention de fonctionnement</i>
SOCIETE MUSICALE FERNEY	1 000	<i>Subvention de fonctionnement</i>

Demandes ayant fait l'objet d'un avis défavorable
CHAMBRE METIERS ET ARTISANAT
AMIS RESERVE NATURELLE
AFM (TELETHON)

B. FRAMMERY précise que la Commission a proposé de verser une subvention aux établissements scolaires privés accueillant des enfants de la Commune et ayant fait une demande, et notamment à l'établissement Jeanne d'Arc, qui n'en bénéficiait pas jusqu'à présent.

L. BERONJA demande pourquoi le choix de cette école, située à Gex, et s'inquiète de voir arriver des demandes de nombreux autres établissements privés. Elle rappelle que la Commune a déjà passé une convention avec l'école Saint-Vincent, à Ferney-Voltaire.

Mme la Maire précise que l'école Saint Vincent ne peut plus répondre à toutes les demandes d'inscriptions, obligeant les familles à se tourner vers d'autres écoles privées plus éloignées géographiquement.

Délibération : Par 25 voix pour et 4 abstentions (JP. LAURENSON, M. KUNG, L. BERONJA et C. PABON) le Conseil municipal approuve les propositions de la Commission Finances.

B. TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT SALLE POLYVALENTE GASTON LAVERRIERE : AVENANTS N° 1, 2, 4, 7, 8, 10 ET 11

B. FRAMMERY rappelle que par délibération n° 05-03/2014 du 05/03/2014 le Conseil a approuvé la signature des marchés de travaux dans le cadre du projet d'extension de la salle polyvalente G. Laverrière, consistant en la création d'une salle supplémentaire de 80 m² avec office, d'un local arbitres et infirmerie et de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite desservant la nouvelle salle et la grande salle.

Il explique que certains marchés devront faire l'objet de modifications par avenants :

- **Lot 01 : « Terrassements - VRD » - entreprise NABAFFA**
Objet :
- réorganisation des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, réseau électrique)
- regard pour la pompe de relevage des eaux usées
Montant initial du marché : 69.174,00 € HT
Présent avenant n° 1 : + 4.746,80 € HT
Marché total : 73.920,80 € HT, soit + 6,86% du marché initial
- **Lot 02 : « Gros œuvre » - entreprise GALLIA**
Objet : mise en œuvre d'un dallage autoporté
Montant initial du marché : 129.881,45 € HT
Présent avenant n° 1 : + 15.233,10 € HT
Marché total : 145.114,55 € HT, soit + 11,73% du marché initial
- **Lot 04 : « Charpente - Couverture » - entreprise NINET FRERES**
Objet : zinguerie pour raccordement toitures aux bâtiments existants
Montant initial du marché : 45.596,35 € HT
Présent avenant n° 1 : + 3.359,93 € HT
Marché total : 48.956,28 € HT, soit + 7,37% du marché initial
- **Lot 07 : « Menuiseries intérieures » - entreprise NINET FRERES**
Objet : Remplacement paroi mobile par une porte 2 vantaux
Montant initial du marché : 40.141,10 € HT
Présent avenant n° 1 : - 11.326,56 € HT
Marché total : 28.814,54 € HT, soit - 28,22% du marché initial

• **Lot 08 : « Plâtrerie - Peintures - Faux plafonds » - entreprise PONCET CONFORT DECOR**

Objet :

- modification des faux plafonds des vestiaires (degré coupe-feu)
- remplacement de la paroi mobile par une paroi fixe

Montant initial du marché : 38.070,57 € HT

Présent avenant n° 1 : - 4,46 € HT

Marché total : 38.066,11 € HT, soit - 0,01% du marché initial

• **Lot 10 : « Electricité courants forts et faibles » - entreprise GONTARD FORAZ**

Objet :

- modification de l'éclairage et ajout de luminaires
- blocs de secours en éclairage led
- sèche-mains, bloc secours et alarme incendie (à la demande du bureau de contrôle technique)

Montant initial du marché : 38.958,11 € HT

Présent avenant n° 1 : + 7.388,16 € HT

Marché total : 46.346,27 € HT, soit + 18,96% du marché initial

• **Lot 11 : « Chauffage - Ventilation - Sanitaires » - entreprise SETO**

Objet :

- modification réseaux eaux usées et ajout d'une pompe de relevage
- modification des gaines de ventilation

Montant initial du marché : 208.500,00 € HT

Présent avenant n° 1 : + 9.479,95 € HT

Marché total : 217.979,95 € HT, soit + 4,55% du marché initial

B. FRAMMERY précise que concernant les lots 1, 2, 4 et 10, le montant des avenants représentant + de 5 % du montant du marché initial, ils ont été soumis à l'avis préalable de la Commission Marchés à Procédure Adaptée réunie le 7 avril 2015.

Mme la Maire ajoute que la somme de 30 000 € avait été initialement provisionnée en vue d'éventuels surcoûts. Elle précise que les présents avenants engendrent une augmentation totale de 28 000 €.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

10. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ROUTE BELLEVUE : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPG

JC. CHARLIER rappelle au Conseil que la Commune, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Gex, réalisera prochainement des travaux de voirie Route Bellevue et un aménagement de trottoirs et piste cyclable partagés. Dans le même temps la CCPG réalisera des travaux sur les réseaux d'eau potable. Il précise que le coût total des travaux est estimé à 700 000 € HT pour la Commune et 300 000 € HT pour la CCPG.

Il explique que la Commune est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et sera chargée, dans le cadre de ces travaux, de :

- la publication de l'avis d'appel et d'attribution des marchés dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de Marcoweb,
- l'envoi des dossiers aux candidats,
- la gestion de l'information auprès des candidats (réponses(s) aux questions des candidats, demande(s) de précisions aux candidats...) en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de Gex,
- la réception des offres,
- la convocation de la commission MAPA du groupement telle que prévue à l'article 6 de la convention de groupement de commandes en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Gex,

- la dématérialisation de la procédure de consultation.

Il ajoute que la mission du coordonnateur prendra fin soit à l'expiration de la convention de groupement de commandes, soit à la suite d'une décision conjointe des deux parties, formalisée dans un avenant.

Il propose au Conseil de délibérer afin d'autoriser Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention constitutive du groupement précité, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

11. AMENAGEMENTS DE VOIRIE CHEMIN DES PERRIERES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

JC. CHARLIER explique au Conseil que des travaux d'aménagement de voirie Chemin des Perrières sont prévus en 2016, consistant en la réalisation d'une couche de roulement neuve et la création d'un trottoir.

Il propose au Conseil d'autoriser Mme la Maire à solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement la Commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité.

12. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF - ANNEE 2015

A. ETCHEBERRY rappelle au Conseil que la CAF apporte depuis le 09 avril 2014 son appui financier à la Commune pour l'organisation des activités péri-éducatives par le versement de l'ASRE (Aide Spécifique Rythmes Educatifs), dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement qui a pris fin le 31/12/2014.

Elle propose de signer une nouvelle convention pour l'année 2015, précisant les engagements de la Commune et les modalités de versement de l'ASRE.

A la question de M. KUNG sur les risques de voir cette aide réduite ou supprimée si ces activités devenaient payantes pour les familles, A. ETCHEBERRY répond que les services de l'Etat ont confirmé qu'il n'y aurait aucune incidence sur le versement de cette participation.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve les termes de cette convention ;*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents.*

13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant

14. DIVERS

B. FRAMMERY informe que la directrice de l'Administration a fait une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} juin 2015 et ce pour une durée de 3 ans. Il précise que celle-ci peut à tout moment choisir de réintégrer son poste.

La séance a été levée à 21h20.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 5 mai 2015.